

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours :

DECIDE

Article 1:

Le jury du semestre 10 du master mention Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation premier degré, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury:

- Mme Cindy CHATEIGNIER Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Sylvie MARECHAL Maîtresse de Conférences

Membres du jury:

M. David CATEL
Mme Elodie TRICARD
Mme Sandra JHEAN-LAROSE
M. Patrick TEMPLEREAU
Mme Sabine MAISONNIER
Mme Aude LEGROUX
Professeur certifié
Maîtresse de Conférences
Professeur des universités
Professeur agrégé
Professeure des écoles
Professeure des écoles

Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 7 DEC. 2023

Éric BLOND